



COMMUNE
DE
LAVIGNY

COMMUNICATIONS
OFFICIELLES
Décembre 2023

Voici l'arrivée des fêtes de fin d'année

Voilà une année de plus qui se termine avec son lot de joie, de bonheur, de tristesse, de rencontres et de beaux projets réalisés peut-être.

Nous sommes aux portes d'une nouvelle année qui se dessine avec des pages toutes blanches, de nouvelles histoires à écrire. Même si les prévisions ne sont pas forcément ensoleillées, gardons espoir et ensemble nous serons plus fort.e.s pour affronter l'avenir. Comme le dirait Antoine de Saint-Exupéry : « Pour ce qui est de l'avenir, il ne s'agit pas de le prévoir, mais de le rendre possible. »

Aussi, la Municipalité vous souhaite un très Joyeux Noël et vous adresse ses vœux les meilleurs pour l'année 2024 !



Vacances hivernales

A l'occasion des fêtes de fin d'année, les bureaux de l'Administration communale seront fermés dès le

**Vendredi 22 décembre 2023 à 15h00
jusqu'au dimanche 7 janvier 2024.**

Ils rouvriront le lundi 8 janvier 2024.



Fenêtres de l'Avent ERRATUM

Une erreur s'est glissée dans le calendrier des Fenêtres de l'Avant à savoir :

Concernant la Fenêtre l'Avent de la Famille Salanon, **c'est le dimanche 17 décembre 2023** et non pas le dimanche 18 décembre 2023.

Avec toutes nos excuses



Site internet de la Commune

Le site internet de la Commune fait peau neuve et sera prochainement mis en ligne. Il a été complètement refondu et adapté. Les textes et les photos ont été mis à jour. Il est plus intuitif. N'hésitez pas à aller jeter un œil.

Il est prévu de mettre en place une newsletter à laquelle il sera possible de vous inscrire.

Rendez-vous sur www.lavigny.ch

Puits « Les Pommeries »

Comme vous le savez peut-être, l'occupation et l'exploitation des eaux souterraines appartiennent au domaine public cantonal et sont régies par la loi du 12 mai 1948 y relatives. Aussi, nul ne peut utiliser l'eau d'un cours d'eau souterrain ou d'une nappe souterraine publique avant d'avoir obtenu une concession de l'Etat.

Dans ce cadre, la Commune a obtenu le 14 juin 1974 une concession, pour une durée de 50 ans, pour l'exploitation des eaux souterraines du puits « Les Pommeries » destinées à alimenter le réseau public d'eau potable. Cette concession arrivant à échéance le 31 décembre 2023, la Commune a entrepris différentes démarches depuis 2022 et établi un dossier pour renouveler ladite concession auprès



de la Direction générale de l'environnement, Division EAU/Eaux souterraines.

C'est avec satisfaction qu'elle a reçu le 22 novembre dernier, l'accord du Chef de Département de la jeunesse, de l'environnement et de la sécurité, accompagné du renouvellement de l'acte de concession pour usage d'eau du Puits « Les Pommeries » pour une durée de 50 ans. Son échéance est fixée au 31 décembre 2073.



Eclairage public télégestion

Au vu de la situation actuelle concernant la livraison d'électricité et du système actuel d'éclairage public (EP), la Commune a décidé de passer l'EP en télégestion par étape.

C'est un système qui permet de gérer à distance le fonctionnement de tous les points lumineux communaux, mais aussi qui permet à la Commune de vérifier en temps réel la consommation d'énergie, ainsi que les pannes sur son réseau. Il est également possible de gérer la gradation de la lumière selon des plages horaires et des calendriers définis.

Elle a décidé dans un premier temps de l'installer à la Route du Moulin Martinet, ainsi qu'aux deux lampadaires vers l'arrêt de bus vers l'Auberge. Il est actuellement en phase test. Le système se développera petit à petit sur l'ensemble du village.



Carte journalière dégriffée Commune

La Commune vous informe que les CFF mettent en place dès le 1^{er} janvier 2024, une nouvelle carte journalière dégriffée Commune. Cette carte journalière est une nouvelle offre contingentée, disponible exclusivement auprès des administrations des communes et des villes. Elle remplace l'ancienne carte journalière Commune.

Avec la carte journalière dégriffée Commune, les personnes voyagent une journée entière dans toute la Suisse et dont les prix sont les suivants :

Classe et segment	Niveau de prix 1 disponible jusqu'à maximum 10 jours avant la date du voyage	Niveau de prix 2 disponible jusqu'à maximum 1 jour avant la date du voyage
2 ^e classe avec demi-tarif	39.-	59.-
2 ^e classe sans demi-tarif	52.-	88.-
1 ^{ère} classe avec demi-tarif	66.-	99.-
1 ^{ère} classe sans demi-tarif	88.-	148.-

Les cartes journalières dégriffées Commune peuvent être vendues de 6 mois à un jour avant la date de voyage souhaitée. Le niveau de prix 1 est disponible jusqu'à maximum 10 jours avant la date de voyage.

Comme pour la précédente carte journalière Commune, les CFF ont établi un contingent de cartes/jour mais pour l'ensemble des communes suisses. Aussi, lors de votre visite sur le site internet des CFF, vous pourrez voir le nombre de cartes journalières dégriffées Communes restant à disposition. A préciser encore que si le contingent du niveau de prix 1 est épuisé pour la date de voyage souhaitée ou si l'achat a lieu moins de 10 jours avant la date de voyage, les cartes journalières dégriffées sont automatiquement proposées au prix de vente plus élevé (niveau de prix 2). Si le niveau de prix 2 est également épuisé, plus aucune carte journalière dégriffée Commune n'est proposée pour la date de voyage concernée.

L'ouverture du site pour la mise en vente des premières cartes est fixée au lundi 11 décembre 2023 pour un voyage dès le 1^{er} janvier 2024, et vous pouvez désormais les commander et les retirer auprès de l'administration communale. En effet, la Municipalité a décidé d'adhérer à cette nouvelle formule.

Si vous êtes intéressé.e.s en acheter, vous pouvez :

- Vous rendre directement sur le site internet des CFF : www.cartejournaliere-commune.ch/fr
- Venir au guichet de l'administration communale, service qui est désormais offert à la population.